



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nuisibles

Question écrite n° 63549

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la prolifération des nuisibles. En effet, les nuisibles, tels que le campagnol des champs autrement appelé le *microtus arvalis*, la taupe, ainsi que le corbeau freux, sont à l'origine d'invasions et de destructions considérables des cultures. Or le retrait de certains produits phytopharmaceutiques, comme le chlorophacine et la chlorase, est de nature à remettre en cause l'organisation de la lutte contre certains nuisibles. Une telle interdiction risque en outre d'encourager la mise en oeuvre de traitements dits sauvages combinés à l'utilisation d'autres pesticides. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend prendre en faveur de la lutte contre la prolifération des nuisibles.

Texte de la réponse

Le retrait des produits phytopharmaceutiques décidé dans le cadre du Grenelle de l'environnement ou dans le cadre des procédures communautaires vise en premier lieu à améliorer la sécurité des agriculteurs, premiers concernés par les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Pour autant, ces objectifs seront assurés sans remettre en cause la viabilité économique des exploitations, et ce quel que soit leur secteur d'activité, y compris pour les cultures et les usages dits « mineurs ». La lutte contre les trois principales espèces de rongeurs nuisibles aux cultures, et plus globalement contre tous les rongeurs déprédateurs, évolue actuellement du tout-chimique vers des stratégies de lutte intégrée. Dans ce contexte, un ensemble de solutions doivent être mises en place, incluant des moyens de lutte collective, raisonnée et adaptable dans le contexte régional. Toutefois, l'utilisation de la bromadiolone demeure incontournable dans la mise en oeuvre de ce concept de lutte intégrée contre les campagnols. Dans les régions où cette combinaison de moyens de lutte est employée, l'utilisation de la bromadiolone contribue à hauteur de 70 à 80 % de l'efficacité obtenue en termes de réductions des populations. Compte tenu de tous ces éléments et conscient des difficultés liées aux pullulations de divers rongeurs et des corbeaux, les services du ministère chargé de l'agriculture animent depuis 2008 la commission spécialisée sur les « usages mineurs et orphelins » qui a placé la question des moyens de lutte contre ces nuisibles dans ses priorités d'action 2009 et 2010. Cette commission est composée de représentants des organisations professionnelles agricoles, des industries de l'agrochimie, des instituts techniques, de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'administration. La commission des usages orphelins, en s'appuyant sur un large dispositif national de groupes de travail thématiques animés par les experts filières de la protection des végétaux et des instituts techniques, doit identifier les actions à mener pour permettre d'accélérer la mise à disposition des filières de solutions de protection innovantes ou appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63549

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10752

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1340